[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, je ne peux malheureusement pas prédire de façon exacte quand la législation pourra être présentée à la Chambre. Cela dépendra entièrement du temps que la Chambre mettra à disposer des législations qui sont déjà au Feuilleton.

Quant à la possibilité qu'un nouvel organisme de réglementation puisse considérer la présentation «B» de la société Bell Canada, cela dépend évidemment de la possibilité, dans un avenir très rapproché, d'opérer la fusion du comité des télécommunications de la CTC avec la CRTC.

[Traduction]

M. Grier: Ma question fait suite à quelques-unes des raisons que le ministre a données dans sa réponse. Le gouvernement ou le ministère de l'honorable député aurait-il l'intention de différer la considération de la requête «B» de Bell Canada jusqu'à ce que le gouvernement et la Chambre aient réglé la question d'un nouvel organisme régulateur?

[Français]

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, ne sachant pas exactement combien de temps nous aurons besoin pour mettre en œuvre la réforme annoncée dans le Livre vert, je ne peux pas dire à l'honorable député que nous avons l'intention de retarder jusque là la considération de la proposition «B» de la société Bell Canada, car la considération de cette proposition ne peut pas être remise indéfiniment.

• (1140)

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ—LA LENTEUR DE L'ÉTUDE DES DEMANDES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Maintenant que la hausse des pensions d'invalidité a été approuvée et compte tenu du grand nombre de démarches faites pour que des mesures soient prises relativement aux demandes de pension d'invalidité, le ministre pourrait-il nous dire où l'on en est dans le règlement des nombreuses demandes en souffrance, surtout celles des anciens combattants âgés à qui l'on devrait accorder la priorité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il vous intéressera d'apprendre que le rythme de travail au cours des derniers six mois a augmenté de 75 p. 100 sur l'an dernier pour la même période. La moyenne mensuelle des décisions rendues était de 316 en 1971, de 464 en 1972 et elle a été jusqu'ici de 762 en 1973.

M. Marshall: Malgré les progrès réalisés et comme les anciens combattants âgés meurent avant d'avoir pu bénéficier des avantages que leur procure l'approbation de leurs demandes, le ministre songe-t-il à augmenter le personnel de la Commission canadienne des pensions ainsi que le personnel médical pour qu'on puisse régler toutes les demandes encore en instance, ce qui s'impose de toute urgence à l'heure présente?

Questions orales

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant une politique selon laquelle les anciens combattants âgés et ceux qui sont dans le besoin passent les premiers. Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons rien faire pour ceux qui meurent.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre de la date précise de la reprise des négociations bilatérales sur la navigation aérienne avec les États-Unis? Pourrait-il également nous dire si son collègue, le ministre des Transports, a bien affirmé qu'il faut attendre, pour la reprise de ces pourparlers, que le gouvernement en soit arrivé à une décision au sujet des candidatures d'Air Canada et de CP Air qui veulent assurer la liaison entre le Canada et Milan?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ces négociations avec les États-Unis reprendront le 16 juillet.

M. l'Orateur: La parole est au député de Compton.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et la seconde partie? Ces deux choses étaient-elles liées?

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—QUESTION RELATIVE À LA HAUSSE—LE DIFFÉREND AVEC LE QUÉBEC

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il dire où en sont rendues les démarches relatives aux allocations familiales? Les Canadiens peuvent-ils s'attendre de bénéficier de l'augmentation promise, et quand?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si le Parlement approuve le projet de loi qui sera déposé dans les prochains 15 jours et que le bill est approuvé avant la fin de l'année, l'augmentation des allocations familiales devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1974, tel que proposé par le gouvernement.

M. Latulippe: L'honorable ministre dirait-il également si le différend qui oppose le gouvernement fédéral aux provinces, notamment le Québec est tranché de façon définitive et quelles sont les dispositions du gouvernement à l'égard des allocations familiales?

M. Lalonde: Monsieur le président, autant que je sache il n'y a jamais eu de différend, pour utiliser l'expression de l'honorable député, entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agissait simplement de s'entendre d'une façon précise sur les dernières modalités à mettre au point concernant la formule de flexibilité qui a été proposée par le gouvernement fédéral; la proposition fédérale avait été